



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE15

DECISION DE RESILIATION ¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur

VILLE DE ROYAN

Hôtel de Ville, 80 avenue de Pontailiac - CS 80218 - 17205 ROYAN Cedex - Tél. : 05. 46. 39. 56. 56

SIRET : 211 703 061 000 13

B - Identification du titulaire du marché public

APMS 16 SAS - 151 rue du Logis la Clavée - 16560 ANAIS - apms-16@orange.fr - Tél. : 06. 11. 85. 25. 61

SIRET : 522 723 485 000 10 - Code APE : 7490 B - TVA Intracommunautaire : FR82 522 723 485

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

REQUALIFICATION DU PALAIS DES CONGRES DE ROYAN - BATIMENT INSCRIT : MISSION OPC

Marché n°18.1.2.011 (D.S.T. n°19.025)

■ Date de la notification du marché public : 24 janvier 2019

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 21 (vingt et un) mois.

D - Clauses contractuelles mises en œuvre

Application de l'article 12 du C.C.P. « Résiliation de Marché » et du C.C.A.G.-P.I. articles 29 à 36

« en dérogation aux articles 31.2 et 33 du C.C.A.G.-P.I., le Pouvoir Adjudicateur peut également, à tout moment, prononcer la résiliation d'un marché, quand bien même la décision ne serait pas justifiée par un motif d'intérêt général, même en l'absence de faute du cocontractant de l'administration, sans possibilité pour le titulaire du marché de pouvoir prétendre au versement d'une quelconque indemnité ».

E - Décision du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Le Pouvoir Adjudicateur décide de résilier le marché public, à compter du 11 juin 2021, pour les motifs suivants :

Le délai initial allongé à 29 (vingt-neuf) mois suite aux problématiques de chantier dû à l'obligation de réaliser des travaux de désamiantage et à l'arrêt consécutif à la Pandémie de Covid-19, place la date de fin de validité du marché au 24 juin 2021.

Le titulaire et le Pouvoir Adjudicataire ont décidé d'un commun accord de ne pas prolonger la durée du marché et de confier la mission OPC pour la fin de l'opération à l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge du suivi des travaux.

F - Modalités de la résiliation

■ La résiliation est prononcée aux frais et risques du titulaire :

Oui OU Non

G - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A ROYAN, le 13 juillet 2021

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 juillet 2021
Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS



Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET



Pour le Maire, par délégation,
Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET

Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.